

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 24 janvier 2018 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, PINEAU Nathalie, QUINCONNEAU Didier, ROUILLON Laurent, RUECAS Flora, SALACRUCH Françoise.

Absents excusés : LOUIS Joël (pouvoir à SALACRUCH Françoise), PORTMANN Christiane, ROUFFIGNAC Mickaël (pouvoir à BRUNIER Christian)

Absents : ROBLIN Benoît, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : DESFOUGERES Christine.

Date de convocation : 12 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017 est approuvé.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune du Thou ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

A savoir :

Chapitre 23 : 85 916 € (budget 2017 : 343 664.18 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus indiqués, à savoir : chapitre 23 : 85 916 €, avant le vote du budget primitif 2018.

Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif chargé de l'accueil du public de 23h00 à 28h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2018.

De plus 3 agents ont fait valoir leur droit à la retraite fin 2017. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 28h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2018. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

A compter du 1^{er} avril 2018, le tableau des effectifs sera ainsi constitué :

Filière administrative

1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	TC
1 adjoint administratif principal, 2 ^{ème} cl	28h00
1 adjoint administratif	33h00

Filière technique

3 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} cl	TC
1 adjoint technique	TC

Vente d'un terrain communal. Autorisation de lancement des démarches

Monsieur le Maire indique qu'un terrain communal d'une surface de 192 m² pourrait être cédé afin d'y construire un cabinet d'orthophonistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son autorisation de principe pour la cession du terrain d'une surface de 192 m² en l'attente du bornage ;
- Définit le prix de vente à 20€ le m² soit un produit attendu de 3840 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à ce projet de cession (choix du géomètre notamment) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire (actes notariés de vente...)

Les crédits nécessaires aux dépenses induites par cette opération seront prévus au budget 2018.

Subventions de l'Etat et du Conseil Départemental

Le Maire indique que les subventions ci-dessous peuvent être obtenues.

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Etat)

Travaux éligibles	386 458 € HT	
Plafond	280 000 €	x 25% 70 000 €

Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Revitalisation	155 231 x 35%	54 331 €
Sports	180 000 x 25%	45 000
S/Total		194 331 €

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Etat)

Complément jusqu'à 80% d'aides publiques du montant éligible DETR

80% x 386 458 €	309 166 €
309 166 – 194 331	114 835 €

Fédération française du football amateur

20 000 €

TOTAL 309 166 €

Le Conseil autorise le Maire à solliciter ces différentes subventions.

Autorisation du dépôt du permis de construire relatif à la création de salles associatives et vestiaires

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de salles associatives et vestiaires.

La phase avant-projet sommaire étant achevée, il convient de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à la création de salles associatives et vestiaires ;
- Autorise Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Informations et questions diverses

Rénovation du réseau d'adduction d'eau potable en centre bourg

Les travaux commenceront en septembre 2018.

Antenne relai Orange

Cet équipement sera installé face au groupe scolaire mais à proximité du chemin du Péré. Un dossier est en consultation en mairie.

Sinistre dépôt communal. Audience au Tribunal

L'audience relative au rapport d'intérêt civil est reportée au 20 juin 2018.

Foire aux Anguilles

Les associations ont été réunies afin de déterminer leur éventuelle participation à cet évènement.

Bien sans maître

La procédure d'acquisition du hangar et du terrain situés impasse de la Chapelle est lancée. Attendre 6 mois.

Fin de réunion : 21h45